

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2024

Séance ordinaire du **09 avril 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil – Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : Mme RIEUX Dominique

Date de convocation : 02 avril 2024

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel (arrivé à 20 h 40)
TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : /

1. Approbation du procès-verbal du 12 mars 2024 et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 a été transmis aux conseillers le 02 avril 2024.

M. le Maire soumet le procès-verbal des délibérations du 12 mars 2024 au vote et demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 12 mars 2024 mais Mme Laurence LESNIAK demande à ce que les observations ci-après soient apportées au procès-verbal de la séance du 12 mars 2024.

« 5. Projet de vente du local 1 de l'Hôtel d'Entreprises (local des kinés) »

Paragraphe 4 : Il est écrit : « M. le Maire confirme ses dires et précise que dans un premier temps, les kinés souhaitaient conserver leur local rue du Stade et l'acquérir. Mme LESNIAK Laurence confirme qu'effectivement les kinés souhaitaient acheter les murs de leur cabinet mais que leur projet a évolué lorsqu'il leur a été proposé de s'associer à la construction de la future maison médicale. »

Mme LESNIAK Laurence confirme que les kinés souhaitaient acheter les locaux qu'ils occupent, à l'Hôtel d'Entreprises rue du Stade, mais avant de savoir qu'il y aurait la création d'un pôle santé. Lorsqu'ils ont eu connaissance de ce projet, ils ont formulé leur souhait d'y prendre part à Mme LESNIAK.

Mme TANGHE Marielle confirme les propos de Mme LESNIAK.

- Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Mme RIEUX Dominique comme secrétaire de séance.

La secrétaire de séance,
Mme RIEUX Dominique.



Délibération certifiée conforme.
Innheim, le 12 avril 2024
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

